

# BKM16

## Fiche d'inscription Saison 2019 - 2020

**ATTENTION ! Toutes les informations doivent être remplies pour la validation de votre dossier**

Nom	Prénom
Email	Téléphone
Profession	Date de naissance
Nombre d'années de pratique	Grade actuel Krav Maga
Adresse postale	Code Postal

### Demande d'inscription

**Veillez à bien remplir toutes les informations pour la validation de votre inscription**

Je soussigné(e) :

- Demande mon inscription personnelle aux cours de Krav Maga\*
- Demande l'inscription de mon fils, ma fille (à partir de 13 ans) au cours de Krav Maga\*

Rayer la mention inutile

J'accepte de payer une cotisation annuelle de :

Je prends note que les cours sont suspendus en juillet et août, pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

J'autorise BKM16 à utiliser mon droit à l'image (selon les conditions figurant en annexe)

Je m'engage à respecter le code moral de la F.E.K.M, le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance (pages ci-dessous).

Je joins :

- 1 photo d'identité
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du KRAV MAGA de moins de 3 mois (que vous pouvez nous fournir à partir de septembre 2019)
- Le montant de la cotisation par chèque à l'ordre de BKM16 ou en espèces (sur place)
- L'autorisation relative au droit à l'image

ATTENTION : SANS LE CERTIFICAT MEDICAL L'ACCES AUX COURS EST IMPOSSIBLE

Fait le :

## Code Moral de la F.E.K.M.

Adhérent d'un club affilié à la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante :

Je ferai preuve :

D'honnêteté

De non agressivité

D'humilité

De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires.

En outre, je m'engage à utiliser les techniques de krav maga exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique et/ou celle de mes proches. Je dois également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité au sein de mon club.

## Règlement intérieur de BKM16

30/06/2019

Article 1 : L'adhérent doit se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Bezouze Krav Maga 16.

Article 2 : Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.

Article 3 : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Article 4 : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

Article 5 : Merci de maintenir les locaux propres : des poubelles sont à votre disposition.

Article 6 : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM écrit ci-dessus.

Article 7 : L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Article 8 : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la FEKM, et/ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

Article 9 : Le respect des autres adhérents est nécessaire au bon fonctionnement du cours de Krav Maga.

Article 10 : Les techniques enseignées pendant les cours ne doivent servir uniquement que pour des situations de légitime défense.

Le Président

**Autorisation de reproduction et de représentation des images par la personne photographiée et/ou filmée**

Je soussigné(e) (mention obligatoire).....  
E-mail ou téléphone (mention obligatoire).....  
Demeurant : .....

**Autorise** gracieusement BKM16

- **à prendre des photographies et/ou à procéder au tournage vidéo** me représentant dans le cadre de la pratique du Krav Maga.
- **à conserver ces images** dans la photothèque-vidéothèque de KM16 en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessous.
- **à exploiter, reproduire et diffuser** l'(les) image(s) mentionnées ci-dessus, conformément à l'article 9 du code civil uniquement pour la promotion et la communication du Krav Maga sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), dans le monde entier pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extrait, pour la durée de l'exploitation des supports visés.
- **à permettre à un tiers** (presse, partenaire de BKM16) **l'exploitation et la reproduction** de la (des) images mentionnées ci-dessus, conformément à l'article 9 du code civil uniquement pour la promotion et la communication du Krav Maga sous toute forme, imprimé ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), dans le monde entier pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extrait, pour la durée de l'exploitation des supports visés.

**Renonce** en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour ma participation aux prises de vue et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

Je suis informé(e) que, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, que je peux exercer en m'adressant à :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 8, rue Vivienne – CS 30223 75083 Paris Cedex 2. Tél : 01 53 73 22 22 – Fax : 01 53 73 22 00

Il est précisé que :

Le bénéficiaire de l'(des) image(s) mentionnée(s) ci-dessus s'engage à respecter le droit à l'image de la personne. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation de l'image ou des images, susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans toute exploitation préjudiciable. Ces images ne seront communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Fait à ..... – Le .....

Signature : lu et approuvé